



Histoire

État, pouvoirs et contestations dans les monarchies française et britannique et dans leurs colonies américaines (vers 1640-vers 1780)

Le programme d'histoire moderne invite les candidats à réfléchir à une question d'histoire politique large dans le contexte de la seconde modernité, au sein des monarchies française et britannique et dans leurs colonies américaines. Au milieu du XVII^e siècle, la France et les Îles britanniques (Angleterre, Pays de Galles, Écosse et Irlande) voient émerger une nouvelle réflexion sur la nature, les moyens et les limites de l'autorité politique. En effet, les deux monarchies sont frappées par des épisodes de troubles et de contestations politiques au milieu du siècle qui soulèvent la question de la nature du pouvoir royal. C'est bien une réflexion sur la définition de l'État et les formes de son gouvernement qui s'ouvre alors et se prolonge tout au long du XVIII^e siècle, selon des modalités différentes en fonction des cas considérés. Cette dynamique est au cœur de la question puisqu'il s'agit de comprendre comment le pouvoir était conçu et exercé dans les deux monarchies et dans leurs colonies jusqu'aux années 1780. Ce travail sur l'exercice du pouvoir et le pouvoir en exercice (gouverner et administrer) passe par l'étude des idées politiques – dominantes ou alternatives – et de leurs incarnations dans les formes de gouvernements, dans les structures de la vie politique à l'échelle nationale, mais aussi dans les provinces et dans les colonies. Il conviendra également d'étudier les rapports de pouvoir entre gouvernés et gouvernants, les pratiques transactionnelles dans leurs différentes formes et l'expression des contestations politiques. Ainsi l'exercice du pouvoir doit être envisagé non seulement dans une acception administrative, mais également dans une dimension dynamique intégrant les mutations des pratiques de l'autorité et les aspirations aux réformes.

La réflexion sur l'État et le pouvoir des années 1640 aux années 1780 doit aussi prendre en compte la prégnance de la guerre qui impose le poids de l'outil militaire terrestre et naval, et nécessite une capacité à mobiliser les ressources disponibles de part et d'autre de l'Atlantique, notamment dans le processus de colonisation. La guerre demeure un élément essentiel d'affirmation de la puissance des États, sur terre comme sur mer, en Europe comme dans le reste du monde. Le rapport du roi et de l'État à la guerre est un des facteurs constitutifs de l'autorité politique, tant en France que dans les îles britanniques, à la fois fondement de légitimité et cause de contestation. La guerre est aussi un élément rhétorique de propagande à l'intérieur comme à l'extérieur : l'activité diplomatique et le recours aux arguments du droit des gens pourront être envisagés dans cette perspective d'affirmation extérieure du pouvoir. Ainsi, la guerre peut être considérée comme un instrument de pouvoir interne, et comme un facteur décisif dans la construction administrative des États. Cependant, le rapport de la figure royale à la guerre et le discours sur la guerre évoluent entre le milieu du XVII^e siècle et les années 1780. Progressivement, le champ du politique ne cesse de s'élargir sur la base du renforcement d'une administration de plus en plus savante des territoires et des populations, tant en métropole que dans les colonies. Les territoires américains des Couronnes de France et de Grande-Bretagne sont également le théâtre d'une organisation progressive du pouvoir à travers la mise en place de cadres administratifs : leurs pratiques et leurs rapports avec l'autorité métropolitaine devront être envisagés pour saisir l'émergence d'identités politiques propres, de formes de résistance et de revendications dont l'expression peut être violente. Enfin, il faut également étudier la circulation des idées et des pratiques politiques au sein des métropoles, comme leur réception et leur adaptation dans les colonies.

Au cours de la période envisagée, les raisons d'être du pouvoir politique sont l'objet d'un débat renouvelé dont les grands enjeux devront être connus, tout comme les formes d'expression d'opinions divergentes, de revendications et de contestations politiques ou encore de révoltes. Il faudra se pencher sur leur nature et leur portée dans les discours et les pratiques d'opposition aux pouvoirs dans la durée. Ces différents types d'interactions concernent des domaines variés, tels que l'économie politique ou encore le rapport à la pluralité et à la diversité des individus. Le programme intègre également la dimension religieuse des questions politiques et le lien existentiel entre l'État et la religion – affirmation de la religion dominante du royaume et ses contestations – qui sont structurants tant en France que dans les Îles britanniques. De



même, le programme ne néglige pas les apports de l'histoire du genre à l'historiographie politique, comme à la compréhension des pouvoirs, de l'autorité et de leur mise en œuvre ou de leur contestation.

Le programme s'achève dans les années 1780 : s'il comprend les événements relatifs à la guerre d'Indépendance américaine, il s'arrête avant la Révolution française. Appuyé sur une bibliographie en constant renouvellement, ce programme entend étudier les questions politiques de manière large, non seulement en intégrant les espaces coloniaux américains mais aussi les nouvelles problématiques afférentes à l'État et à la réflexion menée sur les pratiques politiques. Il s'agit, en somme, de souligner la dimension dynamique de l'histoire politique replacée dans le contexte intellectuel, culturel, religieux, social et économique de la seconde modernité.

Ainsi conçu, ce programme s'insère dans la formation continue des candidats au concours de l'agrégation interne d'histoire-géographie en leur permettant d'approfondir leurs connaissances et leur réflexion sur plusieurs pans importants des programmes d'histoire du second degré. L'histoire politique figure, en effet, en bonne place dans les enseignements du collège (classe de Quatrième) comme du lycée (classe de Seconde), notamment pour la période moderne avec l'étude du règne de Louis XIV, des révolutions d'Angleterre, des questions coloniales, de la nature et de l'impact politique des idées des Lumières en Europe et en Amérique.

Le travail en Allemagne, en Angleterre et en France (hors empire colonial) des années 1830 aux années 1930. Mains-d'œuvre artisanales et industrielles, pratiques et questions sociales (question nouvelle)

Le programme d'histoire contemporaine invite à s'interroger sur la place centrale qu'occupe le travail artisanal et industriel durant un siècle, des années 1830 aux années 1930 comprises, dans les sociétés anglaise, française et germanique. Centrée sur le travail, cette question a pour ambition d'articuler histoire économique, histoire sociale, histoire politique et histoire culturelle : il s'agit donc d'étudier les pratiques, tout en s'intéressant aux représentations.

La période envisagée est profondément marquée par l'industrialisation selon des chronologies et des modalités variables pour les pays concernés. Le phénomène, déjà bien amorcé en amont par la Grande-Bretagne, atteint la France dans les années 1830 puis certaines régions de l'espace germanique. Ces phénomènes s'amplifient durant le XIX^e siècle, singulièrement dans les années 1870-1890, puis évoluent dans le premier XX^e siècle, notamment pendant et après la Première Guerre mondiale. Ces chronologies prennent en considération les évolutions des systèmes techniques, les changements des structures entrepreneuriales, la concentration variable des moyens de production, l'industrialisation de la guerre, la rationalisation, les transformations de l'organisation du travail, de l'exercice de l'autorité et des pratiques de commandement.

Les espaces considérés, l'Angleterre, la France et l'espace germanique, dans les limites de l'Allemagne unifiée à partir de 1870 sont les plus tôt et les plus fortement industrialisés en Europe. Si les espaces colonisés ne sont pas compris dans le périmètre géographique de la question, la présence d'une main-d'œuvre coloniale croissante dans les métropoles, appelée notamment pour les besoins de la Première Guerre mondiale, puis pour la reconstruction d'après-guerre, et ses conséquences multiples sont à prendre en considération.

Coexistant avec l'artisanat, le processus d'industrialisation entraîne de profondes mutations du tissu social, des groupes professionnels et des relations sociales. Il s'accompagne souvent de l'urbanisation, même si l'industrialisation s'effectue aussi en milieu rural et si la proto-industrie subsiste jusqu'à la fin de la période, et même au-delà. Il transforme également les espaces de travail, les tâches effectuées, les rémunérations et la



situation de celles et ceux qui travaillent, ainsi que l'organisation des sociétés. Ce processus est indissociable de migrations de plus en plus massives, à la fois à l'intérieur de chacun des espaces considérés mais également d'un pays à l'autre. Enfin, il induit une exploitation croissante des ressources naturelles et, de ce fait, un accroissement considérable des pollutions et des atteintes multiples à l'environnement.

Les mains-d'œuvre artisanales et industrielles exercent un travail dans des branches d'activité à l'évolution contrastée, dans des espaces de travail variés (à domicile, en atelier, en fabrique, en usine, à la campagne ou en ville) et dans des types d'entreprises divers (privées, d'État, régies ou coopératives). Elles mobilisent des techniques, des savoir-faire et des traditions de métier. Constituées d'autochtones et de migrants, ces mains-d'œuvre sont encore extrêmement diverses dans leurs statuts, oscillant entre indépendance et salariat: ouvrières et ouvriers, tâcheronnes et tâcherons, artisanes et artisans, entrepreneuses et entrepreneurs (qui commandent et distribuent le travail artisanal et industriel pour certains produits), contremaîtres, contremaîtresses ou surintendantes, ingénieurs, employées et employés d'usines, directrices et directeurs d'établissements industriels. Les mortes saisons, l'absence d'emploi, devenue chômage, et l'intermittence constituent autant d'épreuves pour les mains-d'œuvre précaires, spécialement pendant les années 1840, la Grande Dépression des années 1880 et la crise des années 1930. Conditions de travail et gestes de travail accomplis avec des conséquences éventuelles sur la santé, formations et qualifications, modes de rémunération enfin, singularisent ces mains-d'œuvre qui vivent dans des familles, habitent des logements et des quartiers où elles développent des sociabilités, des pratiques culturelles et de loisirs, y compris sportifs. Elles consomment aussi.

Le processus de mise au travail génère maux et tensions. À cet égard, la « question sociale » est au cœur de la structuration d'un mouvement ouvrier divers qui contribue puissamment à l'instauration et au perfectionnement de la législation sociale, ainsi qu'à l'amélioration de la condition ouvrière. Ces mains-d'œuvre développent, en effet, des pratiques de solidarité et des formes de résistance: elles s'engagent dans des coalitions, puis des grèves; elles se regroupent dans des sociétés de secours mutuels, des syndicats de toutes obédiences, des formations politiques et des coopératives. De multiples débats autour de la représentation politique des mondes du travail, depuis les premiers socialismes et la structuration d'un mouvement ouvrier, jalonnent cette histoire, qui pose la question, sur le plan politique, de la conquête des droits sociaux et de l'avènement d'une social-démocratie / d'un travaillisme, comme parti de gouvernement. Toutefois on ne saurait exiger des candidates et candidats une connaissance approfondie des évolutions internes des organisations du mouvement ouvrier. Parallèlement, des organisations patronales se structurent: le patronage et le paternalisme, les formes variées de négociations collectives ou encore la gestion concertée des mains-d'œuvre sont autant de réponses apportées à la question ouvrière par les employeurs, les États et les élites. Le droit du travail, son institutionnalisation, les politiques du travail, qui passent notamment par l'élaboration d'une législation et le contrôle de son application comme par la mise en place d'administrations, la protection sociale enfin (sous ses diverses formes : prévoyance, assistance ou assurance) constituent un socle politique et social qui se construit durant ce siècle d'industrialisation.

En outre, ces sociétés connaissent des circulations transnationales croissantes. À la mondialisation progressive de l'économie et à ses effets sur le travail, des réponses associatives sont apportées par les trois Internationales ouvrières, les Internationales syndicales, l'Association Internationale pour la protection légale des travailleurs ; apparaissent ensuite des réponses institutionnelles par le biais de l'Organisation internationale du travail (OIT) en 1919 et de ses premiers chantiers durant les années 1920 et 1930, qui concernent le droit du travail et la protection sociale.

On s'interrogera enfin sur la place des ouvrières et ouvriers dans les sociétés et sur leur intégration, en scrutant les représentations du travail, des travailleuses et des travailleurs, tant dans les enquêtes sociales que dans les œuvres littéraires, les œuvres d'art et les médias en plein essor (journaux, photographie et



cinéma). Artistes, médias, observateurs sont aussi saisis par ces débats et y participent à leur manière en représentant le travail.

La bibliographie du sujet est accessible et abondante, largement renouvelée, en français et en anglais pour l'essentiel. Pour la plupart des questions évoquées, les candidates et les candidats devront mobiliser et interroger les catégories de genre, de génération, de classe et de nationalité dans la perspective d'une histoire transnationale des circulations et d'une histoire connectée.

Ainsi formulée, la question d'histoire contemporaine invite à réfléchir sur un thème essentiel, irrigué par des questionnements historiographiques comparés à l'échelle européenne. Elle permet d'approfondir les connaissances et la réflexion sur plusieurs séquences des programmes d'histoire du second degré : en classe de 4^e, le thème 2 est consacré à « L'Europe de la révolution industrielle » ; en classe de Première générale, le chapitre 2 du thème 2 porte sur « L'industrialisation et l'accélération des transformations économiques et sociales en France », envisage « Les transformations des modes de production » et « L'importance politique de la question sociale », et propose notamment comme point de passage et d'ouverture « 25 mai 1864 : le droit de grève répond à l'une des attentes du mouvement ouvrier » ; de même, le chapitre 2 du thème 3, consacré aux « Permanences et mutations de la société française jusqu'en 1914 » invite à mettre en avant l'industrialisation, la question ouvrière, l'immigration et la place des étrangers ou encore l'évolution de la place des femmes, et propose, comme points de passage et d'ouverture, « La fusillade de Fourmies » et « Le Creusot et la famille Schneider ». En Première technologique, le thème 2 « Les transformations politiques et sociales de la France de 1848 à 1870 » et son sujet d'étude « Les établissements Schneider au Creusot sous la Deuxième République et le Second Empire » invitent à appréhender la notion d'industrialisation, le rôle économique et politique d'Eugène Schneider, les transformations des formes et lieux de travail et leurs conséquences sociales et politiques pour les ouvriers comme pour leurs familles.

Géographie

La France : géographie générale

La question proposée invite à réaffirmer le rôle de la géographie en tant que science humaine qui vise à comprendre comment les individus et les sociétés organisent leur espace, s'y développent, le transforment en prenant en compte la globalité et la complexité des processus et des systèmes spatiaux. Pour le candidat, elle est aussi l'occasion de mettre à jour des savoirs sur des sujets qui doivent être maîtrisés et enseignés en collège comme en lycée, en mettant en œuvre et en explicitant les démarches géographiques. Cette question doit inciter les candidats à conforter leurs connaissances sur la géographie thématique de la France, dans ses territoires terrestres et maritimes, métropolitains et ultramarins (les spécificités des départements-régions et collectivités d'Outre-Mer doivent être étudiées, comprises et enseignées), dans un cadre européen, mondial et maritime. La réflexion doit donc articuler l'identification des lignes de force du territoire national et les dynamiques qui le traversent et le façonnent, les acteurs qui sont à l'œuvre dans les territoires et les enjeux auxquels ils sont confrontés.

Il s'agit dès lors d'aboutir à une véritable compréhension de l'organisation territoriale, dans toutes ses dimensions, institutionnelles, économiques, sociales, culturelles, mais aussi physiques, environnementales et paysagères. Le rôle de l'aménagement des territoires et leurs interconnexions aux espaces nationaux, européens et internationaux doivent être analysés, dans ce cadre, avec une attention toute particulière au rôle structurant des réseaux de transports et de télécommunications. Il convient aussi de comprendre des situations singulières : relations et degré de dépendance à la mer, interfaces, notamment maritimes et



portuaires, contraintes et solutions environnementales, articulation des identités et des systèmes d'échanges locaux aux logiques de la mondialisation (telles que les économies résidentielles, par exemple) à l'origine de dynamiques parfois originales.

Pour y parvenir, il convient de prendre en compte les dynamiques territoriales récentes. L'espace français connaît des évolutions importantes qu'il convient de mesurer, de comprendre et d'expliquer. Parmi ces dynamiques, on peut s'attacher au fait urbain dans toutes ses dimensions, la métropolisation n'en étant qu'un des aspects. On s'interrogera par exemple utilement sur les nouveaux paradigmes d'une urbanité plus durable, sur l'évolution des dynamiques de périurbanisation, de rurbanisation et de travail à distance, ainsi que sur leurs conséquences pour les espaces ruraux. Sans avoir l'ambition de passer l'ensemble des dynamiques en revue, on peut également considérer les évolutions de la population et du peuplement ou celles des activités économiques en ce qu'elles marquent les territoires. Les recompositions actuelles accentuent des inégalités économiques, sociales et sociospatiales et sont amplifiées par les représentations qu'en ont les acteurs. Cela conduit, notamment, à des différenciations spatiales importantes, qui valorisent certains espaces au détriment d'autres, « en crise », aujourd'hui marginalisés. Il faut veiller à inscrire ces phénomènes dans des contextes marqués par des dynamiques telles que celles des régions maritimes et frontalières, de la littoralisation, de la gestion des risques naturels et technologiques, ou de la patrimonialisation des espaces et des biens (aires protégées, labels...).

Comprendre ces dynamiques suppose de mettre clairement en évidence les processus et les facteurs qui en sont à l'origine, les acteurs et les formes que prend leur coopération. Dans ce cadre, le poids, la place et le rôle respectifs de l'Union européenne, de l'État, des collectivités territoriales mais aussi des autres acteurs du territoire au premier rang desquels figurent les entreprises et les populations doivent être questionnés.

Les politiques publiques exercent une influence sur l'aménagement du (des) territoire(s) et les modes de gouvernance, notamment par des réformes territoriales nombreuses qu'il s'agisse notamment de la réforme des collectivités territoriales de 2010, des lois MAPTAM de 2014 et NOTRe de 2015, des collectivités territoriales uniques de Guyane et Martinique en 2015, de la collectivité territoriale spécifique de Corse en 2018 ou de la collectivité européenne d'Alsace en 2021. Les territoires ont désormais des organisations variées et dans la continuité de la décentralisation, des schémas d'organisation différenciés sont mis en œuvre. D'autres facteurs internes doivent aussi être mobilisés, tels que l'influence des réseaux (réseaux matériels et immatériels), les formes de mobilité, la perception de l'espace, les modes d'habiter, le poids des héritages et des représentations. Les processus externes comme l'impact de la mondialisation (maritimisation et internationalisation des échanges commerciaux, IDE, etc.) ou les politiques européennes (politique agricole commune, réglementation environnementale par exemple) doivent enfin être mesurés.

Cette étude peut être l'occasion de s'interroger sur la pertinence des découpages statistiques, institutionnels et politiques (EPCI, bassins de vie, unités et aires urbaines, zones d'emploi, petites régions agricoles et forestières, départements, régions...) et de leurs périmètres dans la compréhension du territoire, à un moment où l'organisation de l'espace prend des formes réticulaires. Cette question est aussi l'occasion d'analyser plus en détail le fait régional, en dépassant la simple approche institutionnelle.

Il s'agit donc, en s'appuyant sur des exemples choisis à des échelles variées, de comprendre comment les phénomènes se transforment, s'organisent et s'articulent, dans leurs dimensions spatio-temporelles et multiscalaires, de la petite échelle (régionale, nationale voire supranationale) à la très grande échelle (communes, intercommunalités, « pays » au sens géographique du terme) et les impacts de ces transformations sur les territoires. Ces éléments peuvent se mesurer en ayant recours à de nombreux indicateurs démographiques (évolution naturelle, variation migratoire, structure par âges, espérance de vie...), économiques (emploi, chômage, revenus, pauvreté...), sociaux et culturels (niveaux de diplôme, accès aux soins, votes politiques...). Ces données sont aujourd'hui disponibles grâce à plusieurs sources d'information (Observatoire des territoires, Observatoire du littoral et de la mer, INSEE, Cartostat, Agreste, etc.), accessibles en ligne.



Cette question pourra se prêter à de nombreuses propositions de transpositions pédagogiques à tous les niveaux d'enseignement. On peut notamment penser au cadre offert par les programmes de troisième, des voies générales et technologiques du lycée (notamment les questions spécifiques et les sujets d'étude sur la France ou le thème conclusif de terminale) voire même de la spécialité histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques.

L'Asie du Sud-Est

Le jury propose de se concentrer sur l'Asie du Sud-Est, espace peu étudié à l'agrégation interne d'histoire-géographie et question au programme des autres concours d'histoire et de géographie. Cette région a connu des bouleversements importants en une vingtaine d'années. Une nouvelle génération de chercheurs francophones a également investi ces terrains, dont certains se sont ouverts à nouveau récemment, permettant non seulement d'actualiser les connaissances sur ces espaces, mais aussi de renouveler les concepts permettant de les penser.

Entre unité et diversité, penser une Asie du Sud-Est plurielle

Cette région « d'entre Inde et Chine » (Michel Bruneau, 2006) doit son nom à un regard extérieur : celui porté à l'époque coloniale par les puissances européennes, afin de désigner cet ensemble situé au Sud de la Chine et à l'Est de l'Inde, les deux pays suscitant le plus leurs appétits. Cet espace d'entre-deux fut historiquement considéré en creux, tel un « angle de l'Asie » (Elisée Reclus, 1884), avant que sa position de carrefour soit mise en valeur par le courant de l'histoire globale (travaux de Denys Lombard sur le carrefour javanais, 1990). En effet, les circulations de personnes, de capitaux, d'objets et d'idées constituent un vecteur ancien et toujours actif d'unification de la zone. En conséquence, l'étude de cette zone ne peut se réduire à des monographies d'États juxtaposées les unes aux autres. Il est nécessaire d'interroger de manière critique ce découpage, les dynamiques et points communs inhérents à la cohésion régionale de cet ensemble, ainsi que les circulations et les réseaux, notamment maritimes, qui le structurent.

En effet, la diversité est grande dans cette aire régionale regroupant des États archipélagiques (Indonésie, Malaisie, Philippines), et d'autres situés sur le continent (Birmanie, Thaïlande, Laos, Cambodge et Vietnam). De riches micro-États – Singapour et Brunei – complètent cet ensemble aux côtés de pays toujours classés dans la catégorie des PMA par l'ONU : Laos, Birmanie et Cambodge ; tandis que des pays en situation intermédiaire ont connu récemment des croissances économiques aussi spectaculaires que les inégalités qu'elles génèrent.

Les écarts démographiques sont également importants, allant de 1 à 16 entre le Cambodge décimé par les Khmers rouges et l'Indonésie, premier pays musulman du monde en nombre d'habitants relevant de cette confession. La géographie culturelle a mis en valeur la grande diversité ethnique, linguistique et religieuse qui caractérise les populations du Sud-Est asiatique, dont la richesse des toponymes témoigne. Si certaines communautés ont essaimé dans toute la zone, telles les diasporas indienne et chinoise, d'autres voient leur existence menacée. A ce titre, l'Asie du Sud-Est constitue un excellent laboratoire pour penser les rapports de pouvoirs inter-ethniques et, sans le restreindre nécessairement à ce champ, la notion même de « minorités ». La relégation spatiale dans les confins frontaliers montagneux dont elles ont historiquement été victimes (conduisant souvent à leur sédentarisation forcée), leur marginalisation politique et économique, tout autant que les tentatives d'intégration au grand récit national dont elles font l'objet, s'incarnent en des lieux de prédilection pour les géographes : zones frontalières, hauts lieux de la nation, musées, folklore touristique, etc. La géographie des déplacements forcés renseigne sur leur vulnérabilité, comme en témoigne encore récemment l'exode massif des Rohingyas de Birmanie en 2017.

Pour autant, cette hétérogénéité ne doit pas masquer le caractère opératoire de cette catégorie exogène. Cette Asie du Sud-Est montagneuse, maritime et tropicale, partiellement volcanique, correspond à une



plate-forme péninsulaire et archipélagique entre deux océans, affectée par la mousson. L'ensemble de ces caractéristiques explique les richesses écosystémiques de ses forêts, et le fait que l'eau soit partout : fortes précipitations et risques associés, fleuves et deltas, mers, îles et détroits - pénalisant d'autant plus le seul pays enclavé de la zone, le Laos. Dans cette Asie chaude et humide se sont développés des systèmes agraires à la fois causes et conséquences des fortes densités, au centre desquels se trouve la riziculture. C'est à partir d'elle que Pierre Gourou, initiateur de la géographie tropicale française, a pensé le concept de civilisation du végétal (1940), à la suite de sa thèse sur le delta du fleuve Rouge.

En outre, l'effectivité de la catégorie sert des tentatives contemporaines d'intégration régionale, aujourd'hui affectées par la rivalité entre la Chine et les États-Unis : ASEAN (Association of Southeast Asian Nations), dont la devise est *One vision, one identity, one community*, mais aussi APEC (Asia-Pacific Economic Cooperation), et des forums non gouvernementaux comme le CSCAP (Council for Security Cooperation in the Asia Pacific) pour certains pays. De plus, la zone est structurée par des triangles de croissance (Goh Chok Tong, 1989), désignant d'abord des espaces transfrontaliers très dynamiques (SIJORI – Singapour-Johor-Riau), puis un modèle de développement théorisé par la banque asiatique de développement (BAD) amenant une complexification croissante des réseaux de coopération, et débouchant à la fin des années 1990 sur un nouvel outil d'aménagement : les corridors économiques, structurant d'une part la région du grand Mékong et d'autre part la Malaisie et l'Indonésie. La question de l'organisation, ainsi que celle de la mise en valeur et en réseau de cet ensemble régional à différentes échelles, sont donc également à prendre en considération.

Dans cette Asie du Sud-Est plurielle, le rôle des États, souvent très anciens, dans l'unification et la stabilisation des territoires, constitue un objet d'étude privilégié en géopolitique. Aujourd'hui encore, les enjeux frontaliers, terrestres et maritimes, peuvent être sensibles. Dans un contexte contemporain d'intense construction nationale, heurtée par la colonisation et la guerre froide, la projection actuelle en mer des États du Sud-Est asiatique est source de tensions comme de coopérations, dans l'ombre portée de la Chine : conflits autour des Spratleys et des Paracels, stratégie chinoise du « collier de perles », piraterie dans le détroit de Malacca poussant aux initiatives inter-régionales, etc. C'est aussi une géographie de la violence et de la colère qui se dessine, comme le montrent, en Indonésie, la sécession du Timor oriental en 1999 et l'obtention par la province d'Aceh d'un statut spécial.

Dynamisme économique et autoritarisme politique : l'Asie du Sud-Est dans la mondialisation

L'Asie du Sud-Est constitue un laboratoire d'observation pour repenser la notion de « pays émergents » dans la mondialisation, incarnés dans des États à la fois politiquement autoritaires et économiquement libéraux, brouillant la frontière entre secteur privé et public. L'interventionnisme étatique est constitutif de la réussite de leur modèle économique en contexte mondialisé. Adopté à partir des années 1980 par les cinq « tigres » de la zone – Thaïlande, Malaisie, Philippines, Indonésie et Vietnam –, il s'inscrit dans la lignée du « modèle en vol d'oies sauvages » initié par le Japon (Akamatsu, 1937) suivi dans un premier temps par les quatre « dragons ». La reproductibilité du modèle serait assurée par le partage en commun de « valeurs asiatiques » prônées historiquement par Lee Kuan Yew à Singapour. Le modèle de croissance adopté repose sur le choix d'une économie exportatrice, en partie héritière de l'époque coloniale (plantations de cultures spéculatives comme l'hévéa, le café ou encore l'huile de palme). Du riz à la puce électronique, cette stratégie économique reste aujourd'hui fondamentalement pilotée par des États forts, qui imposent des réformes agraires et dirigent l'industrialisation par une remontée des filières soutenue par une scolarisation massive des jeunes. Les conséquences de cette extraversion économique se lisent clairement dans l'espace : littoralisation de l'économie polarisée par des ports, zones franches, construction de parcs industriels et d'aéroports en périphérie des villes, apparition de paradis fiscaux, etc. La production de richesses induites a conduit à la constitution de vastes marchés de consommation domestique, que la géographie du commerce, du tourisme et des loisirs renseigne habilement.



Toutefois, alors que la plupart de ces pays avaient fait des progrès significatifs vers la démocratie à partir des années 1980, un autoritarisme durable s'y installe aujourd'hui, illustrant le fait que les concepts occidentaux de « classes moyennes » et de « sociétés civiles » ne s'appliquent pas si facilement en contexte Sud-Est asiatique. Depuis la fragilisation des économies nord-américaine et européenne à la fin des années 2000, la Chine a renforcé son influence sur la zone, et entériné un contrôle social rigoureux, garantissant prospérité et stabilité aux populations au prix d'un autoritarisme renforcé. Le désenchantement depuis l'accès au pouvoir d'Aung San Suu Kyi en Birmanie, la régression des libertés en contexte post-dictatorial aux Philippines, les coups d'État militaires en Thaïlande et le musèlement de toute voix contestataire au Vietnam confirment cet état de fait, auquel seules la Malaisie et l'Indonésie semblent pour le moment échapper, même si l'ombre du terrorisme plane sur cette dernière. L'enjeu est aussi d'analyser les espaces du quotidien, où le contrôle s'exerce dans les usines, les quartiers d'habitation, les trottoirs (où existe un commerce de rue informel souvent actif) et jusqu'aux espaces numériques avec la surveillance d'internet. Conséquemment, le Sud-Est asiatique fournit une excellente opportunité pour mobiliser et interroger le concept d'« espace public ».

La croissance économique globale de la zone s'accompagne d'une croissance urbaine polarisée par les métropoles, et affectant également les villes petites et moyennes. Cette dynamique a des conséquences non seulement sur la morphologie (verticalisation urbaine, privatisation accrue des espaces résidentiels, portées par des investisseurs régionaux invitant à penser la circulation de capitaux et de modèles urbains), mais aussi sur les rapports entre villes et campagnes, ces dernières pouvant supporter des densités parmi les plus fortes du monde comme l'illustre l'exemple de Java. Ces productions de la ville, du reste très contrastées d'un pays à l'autre, rendent d'autant plus cruciale la question des mobilités et des transports. Ces questions peuvent être abordées selon différents angles complémentaires, de l'étude des flux et des réseaux, aux politiques d'aménagement du territoire, en passant par les pratiques citoyennes de toutes les classes sociales pour se loger, se nourrir, se déplacer, travailler, négocier leur sécurité, et ainsi faire valoir leurs droits dans un contexte exacerbé de tensions foncières, les expropriations et les déguerpissements forcés accompagnant la spéculation immobilière.

Les limites sociales et environnementales de cette croissance sont également à interroger. La question énergétique est devenue particulièrement stratégique pour alimenter cette croissance : construction de barrages, contrôle des routes maritimes dans l'approvisionnement en hydrocarbures, déforestation, développement des énergies renouvelables, inégalités et discriminations qui régissent l'accès aux énergies élémentaires que sont l'eau et l'électricité, constituent autant de sujets d'actualité à investir sans clichés. En effet, ces pays ne peuvent plus être désignés comme en voie de développement, ou pire du tiers-monde, structurellement en retard sur ces questions : si la géographie sociale, de l'environnement, de la santé et des risques sont autant de champs à investir pour prendre la mesure réelle des menaces, il convient aussi de relever les engagements politiques pris et les innovations à l'œuvre, de l'échelle internationale (rappelons que tous les pays de la zone ont ratifié le protocole de Kyoto de 1997 et l'accord de Paris sur le climat de 2015) aux initiatives locales (il est par exemple possible de payer son bus comme sa facture d'électricité avec ses déchets plastiques à Surabaya, deuxième plus grande ville d'Indonésie). Le changement climatique est d'autant plus inquiétant pour les acteurs de la zone qu'ils en seront particulièrement victimes, remettant en cause le modèle même de leur croissance économique.

L'Asie du Sud-Est permet donc d'aborder de multiples aspects de la géographie et de varier les échelles d'analyse.

Une géographie du lointain invitant au décentrement dans les programmes scolaires

L'Asie du Sud-Est est bien présente dans les programmes du secondaire, ce qui rend d'autant plus nécessaire la formation des enseignants sur cette géographie du lointain invitant au décentrement. Cette région peut fournir des cas d'étude originaux au collège, non seulement en sixième sur l'habiter, mais aussi en cinquième (questions du partage des richesses en contexte de croissance démographique, de la gestion



des ressources et des risques) et en quatrième, sur les thèmes de l'urbanisation, des migrations et de la mondialisation. Au lycée, elle peut alimenter des exemples et des cas d'étude pour faire comprendre aux élèves les trois processus structurant les programmes : transition, recomposition et mondialisation. Elle est en effet une région particulièrement affectée par la croissance démographique et urbaine, et les conséquences qui en résultent : migrations, vieillissement et creusement des inégalités. La gestion des ressources comme des risques devient alors cruciale, pouvant être étudiée en seconde, tandis que les enjeux de la métropolisation et de la littoralisation pourront être abordés en classe de première pour approcher la mondialisation. En terminale, le thème dédié aux mers et océans invite à traiter des questions qui ont un impact fort sur l'organisation de l'Asie du Sud-Est et son intégration dans le monde. De plus, deux études de cas portant spécifiquement sur ces espaces d'Asie du Sud-Est sont proposées : la mer de Chine méridionale et le détroit de Malacca. Enfin, les inégalités d'intégration et les enjeux de coopération des pays de la région constituent une étude possible des coopérations et tensions dans la mondialisation à l'échelle régionale.